

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3885

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 10

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Elles sont chargés d'établir le lien avec l'ensemble des initiatives locales existantes afin d'être en mesure d'orienter chaque porteur de projet au regard de ses besoins en installation et des pratiques agricoles envisagées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à souligner l'importance pour le futur réseau « France services agriculture » de centraliser l'ensemble des initiatives locales auxquelles peuvent prétendre les porteurs de projet à l'installation en agriculture.

Il faut que ce futur guichet unique soit en mesure de faire le lien avec des dispositifs de type « Bourse d'emploi des bergers vachers transhumants » qui ont cours par exemple dans les Pyrénées orientales.

L'intégration de ces dispositifs « de type « Bourse d'emploi » au réseau « France Service Agriculture » doit permettre d'en renforcer les moyens, de les pérenniser et de les professionnaliser.

